https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3765

Pacte de carrière : refuser les entretiens

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières -

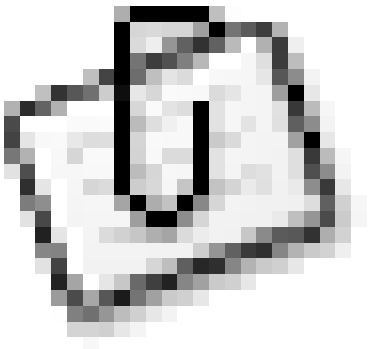

Publication date: vendredi 21 janvier 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Vous trouverez ci-dessous les circulaires rectorales envoyées aux chefs d'établissement.

8 chefs d'établissement se sont portés volontaires pour expérimenter !
Les entretiens doivent être proposés par le chef d'établissement, sans aucune obligation.

Le SNES vous appelle à refuser les entretiens

Les intentions sont limpides : en finir avec les modalités d'évaluation de nos missions qui sont actuellement dérogatoires parce que liées aux spécificités de nos métiers. Un tel dispositif, substituant à la note chiffrée un entretien annuel d'évaluation, existe déjà dans le reste de la Fonction publique de l'État, y compris dans l'Éducation nationale, et est fortement contesté par les personnels qui le subissent déjà.

ÉVALUATION PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Dans un document adressé aux recteurs, le ministère annonce la généralisation de cette expérimentation, remplaçant la note chiffrée par une appréciation littérale. Alors que nos statuts ne le permettent pas et qu'aucune modification statutaire n'est prévue, le ministère prévoit donc la suppression de la double notation au profit de la seule évaluation par le chef d'établissement.

Les conséquences d'une telle réforme, si elle devait être mise en oeuvre en l'état, seraient multiples : disparition de toute possibilité de classement objectif (ce qui, vu nos modalités d'avancement avec trois rythmes, serait extrêmement dangereux), suppression pour les enseignants de l'équilibre entre les deux parties de l'évaluation faisant disparaître le rôle de l'inspection, perte, pour tous, de l'identité professionnelle.

L'objectif affiché est double : faire le point sur la carrière individuelle et son évolution possible, s'assurer que les personnels appliquent correctement les réformes en leur fixant des objectifs à atteindre. Sur le premier point, on voit mal ce que pourrait apporter l'échelon hiérarchique local. Quant au second, il dévoile, s'il en était besoin, la conception qu'a notre ministère de nos métiers et ne vise qu'à caporaliser les personnels.

Une réflexion sur l'évaluation des personnels enseignants, CPE et CO-Psy est indispensable.

Elle doit être conduite dans l'objectif de déconnecter l'avancement de carrière de l'évaluation. Cette dernière doit être centrée sur le coeur de nos missions respectives (enseignement, éducation, orientation). La création d'inspections dans toutes les disciplines, en particulier en documentation et en éducation est impérative.

Nos statuts particuliers prévoient, pour notre évaluation, l'attribution d'une note chiffrée. Il n'y a donc aucune obligation à se soumettre à ces entretiens qui n'ont aucune valeur. Le SNES appelle l'ensemble des personnels à refuser d'y participer, individuellement et collectivement.

https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg

Copyright © SNES Dijon

document préparatoire entretien 2 ans 09 11 2010
https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg
document préparatoire entretien 20 ans 09 11 2010
https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg
Entretiens à 2 ans et 20 ans
https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg
Fiche guide Entretien 2 + 20 ans à l\'usage des Perso encadr. 09 11 2010
https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg
Objectifs + trame entretiens 2 ans 09 11 2010
https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg
RELEVE DE CONCLUSION ENTRETIEN 2 ANS PLC 01 11 2010
https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg
RELEVE DE CONCLUSION ENTRETIEN 20 ANS PLC 01 11 2010

Copyright © SNES Dijon